



**Rapport au Conseil Communal de Villeneuve
De la Commission ad hoc
Concernant la communication no 09/2017**

Postulat de M. Robert Conrad

« Pour un affichage électoral respectueux des citoyens et de l'environnement »

Président : M. André Baumann

Rapporteur : M. Boris Nicolet

**Membres : Mme Elizabeth Luzak
M. Robert Conrad
M. Eddy Bertholet**

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

La commission s'est réunie à deux reprises, le 28 septembre et le 23 octobre, la deuxième fois en présence du Municipal en charge, M. Dylan Karlen que nous remercions pour ses explications.

Dès le début des débats, les membres de la Commission se sont nettement scindés en deux. Hormis la variante 1, adoptée depuis toujours par la Commune de Villeneuve, les 4 autres variantes présentent des coûts et des contraintes non négligeables.

Dans la mesure où les partis respectent la sécurité routière, il n'y a pas lieu de s'opposer à cette pratique.

Celle-ci s'est toujours déroulée dans un esprit bon enfant et demeure un outil de campagne ancré dans les usages politiques.

Quant à l'argument des nuisances et de la pollution visuelle invoqué par certains, rappelons que l'affichage ne peut commencer que 12 semaines avant les élections et celles-ci ne font tout de même pas légion.

En conclusion, la Commission vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à suivre l'avis de la Municipalité et de prendre acte de son rapport en réponse au Postulat de M. Robert Conrad « pour un affichage électoral respectueux des citoyens et de l'environnement ».

Au nom de la Commission,

Villeneuve le 1^{er} novembre 2017

Le Président

André Bauman

Le Rapporteur

Boris Nicolet